



COMMUNE DE CAUJAC
HAUTE-GARONNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
lundi 4 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 décembre, à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle des mariages, sous la Présidence de Madame Émilie FREYCHE.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Dominique LEVRAT, Marc MIRANI, Marie-Hélène GAULTIER, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Laurent PAIRASTRE, Benjamin HERVÉ, Nathalie ROUQUET.

Étaient absents : Guibert MONGIS, Céline VANNIER, Pascale RIBES, Bruno RENVOISÉ.

Secrétaire de séance : Patrick BRIOL

Madame le Maire ouvre la séance à 20h35.



I - Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2023

Madame le Maire demande si tout le monde a pu prendre connaissance du procès-verbal du conseil municipal du 6 novembre 2023 et si quelqu'un souhaite y apporter une modification ou poser une question. Tout le monde l'a consulté, il est nécessaire d'apporter une modification sur la date des vœux de Madame le Maire, il s'agit du 7 janvier et non du 14 janvier 2024. Pour le reste, il est approuvé à l'**unanimité**.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



II – Horloge de la Mairie – Devis BODET

Madame le Maire présente le devis proposé par la société BODET afin de réparer l'horloge de la mairie. Il est d'un montant de 3128,76 euros.

Madame le Maire le trouve trop élevé et demande s'il ne serait pas envisageable de faire faire un autre devis pour un modèle d'horloge différent et moins onéreux.

Stéphane LABIT : est-ce indispensable de la faire réparer ?

Marc MIRANI : C'était indispensable à une époque, maintenant c'est de la déco.

Madame le Maire propose de la remplacer par un cadran solaire.

Le devis est refusé. La réflexion se poursuit.



III – Demande DTER 2024 – Sécurisation Routière

Madame le Maire explique qu'il s'agit de travaux subventionnés par le département en partie. C'est le Pool-Routier, autrement dit les travaux d'aménagement des trottoirs, de réfection de la chaussée...etc. Elle donne un exemple, si les travaux coûtent 20 000 euros à la commune il serait possible d'avoir 6 000 euros de subventions. Il faut faire la demande de subvention « Sécurisation Routière » avant le 15 décembre pour compléter avec le financement de l'état.

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0



IV – AUTORISATION AU MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent)

Madame Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : Article L 1612-1 modifié par la LOI N° 2012-1510 du 29 Décembre 2012 – art. 37 (VD).

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Elle est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 Avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur les exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16, remboursement d'emprunts)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

CHAPITRE	MONTANT BUDGÉTISÉ - 2023	25%
20 – Immobilisations incorporelles	30 000€	7 500€
21 – Immobilisations corporelles	203 453,20€	50 863,30€
22 – Immobilisations en cours	315 476,76€	78 869,19€

Le quart des crédits ouverts des dépenses d'investissements s'élèvent à :
137 232,49€

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents** :

➤ **ACCEPTE** les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus

Résultat du vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

❖ **Mai à vélo 2024**

Madame le Maire donne la parole à Benjamin HERVÉ. Il explique que la mairie va de nouveau organiser l'événement autour de la fête du vélo le dimanche 2 juin 2024. Toutes les personnes souhaitant apporter leur aide sera bienvenue. La commune de Saint Sulpice est intéressée par l'événement et pourrait participer. Les marcheurs et joggeurs seront conviés à participer. Le safari phot pour les enfants devraient lui aussi être de nouveau proposé. Il y aura un partenariat avec des food-trucks et il sera demandé à l'association des parents d'élèves s'ils souhaitent participer à la journée avec la vente de boissons. Madame le Maire rappelle qu'il s'agit de promouvoir et de mettre en avant les mobilités douces. Il sera également proposé de convier le Pays Sud Toulousain.

❖ **Présentation des comptes-rendus des assemblées générales des associations du village**

Madame le Maire présente l'ensemble des comptes-rendus reçus suite aux différentes assemblées générales des associations. Il est à noter que la bibliothèque et le comité des fêtes ont besoin de bénévoles. Le Club des Aînés devrait changer de présidence pour l'année prochaine. L'association du souvenir devrait être dissoute au 31 décembre 2023.

❖ **Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZENR)**

Madame le Maire explique aux élus qu'il faut concerter la population ç ce sujet et présenter les zonages choisies par la municipalité pour mettre en place des systèmes de production d'énergies renouvelables. Un flyer d'information sera distribué à l'ensemble des habitants (boite aux lettres). Un registre sera mis à leur disposition à la mairie pour qu'il puisse émettre leurs avis sur le sujet et ce

jusqu'au 10 janvier 2024. Ensuite tout sera transmis à la CCBA pour avis.

❖ **Gestion chauffage locaux municipaux – consignes**

Madame le Maire explique qu'à la mairie le système de climatisation est éteint chaque soir et rallumé chaque matin. Il semblerait que cela consommerait moins de le laisser à une température constante de 19°. La consigne sera donnée au secrétariat.

Concernant les petites salles de la salle polyvalente, nous sommes dans l'attente des devis de réparation.

❖ **Office National des Combattants et des Victimes de Guerre**

Madame le Maire présente un document reçu relatif aux combattants de guerre. Elle rappelle l'importance du devoir de mémoire.

❖ **SDEHG – Renouvellement marché d'entretien de l'éclairage public et signalisation lumineuse**

Madame le Maire présente le nouveau contrat d'entretien passé avec le SDEHG pour l'éclairage public et la signalisation lumineuse pour l'année 2024

❖ **Sollicitation administré – Carrière Obscuro**

Des administrés ont sollicité la mairie au sujet de l'entretien d'un chemin communal. Les documents indiquant les modalités de cet entretien datent de 2017. Le sujet doit être clarifié.

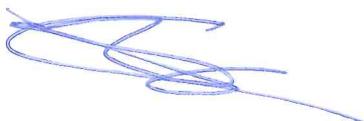
❖ **Cérémonies 2024 – modalités d'organisation et devis**

Les devis sont en attentes. Madame le Maire précise qu'au vu de l'état actuel des finances publiques certains événements seront organisés de façon plus modeste.

Madame le Maire lève la séance à 22h20

Secrétaire de Séance

Patrick BRIOL



Le Maire

Émilie FREYCHE

